

REVENIR À L'ACCUEIL (//)

TOUTE L'ACTUALITÉ (<https://www.quotidiag.fr/category/actualite/>)

ENTRETIENS (<https://www.quotidiag.fr/category/entretiens/>)

Bureau GDA : « L'arrêté amiante environnemental est imminent »



Par CÉCILE (<https://www.quotidiag.fr/author/cecile/>) 6 heures plus tôt | Temps de lecture : 9 minutes



Écouter cet article dès maintenant en vous **abonnant à Quotidiag** ([/abonnez-vous-a-quotidiag/](#)).

1x 0:00 / 9:00

Nous **avons rencontré les fondateurs** (<https://www.quotidiag.fr/brice-vincent-geologues-operateurs-de-reperage-amiante/>) de **Bureau GDA** (<https://www.bureau-gda.fr/>) en mai 2022, 6 mois après la parution de la norme NF P94-001. Nous avons retrouvé Brice Sevin et Vincent Périn pour faire le point sur la prise en compte du risque amiante environnemental. La publication de l'arrêté relatif au repérage amiante environnemental, retardée, serait imminente. Nous avons aussi évoqué des sujets d'actualité, des lignes directrices pour la gestion de l'amiante dans l'UE aux jouets à base de sable contenant des traces d'amiante.

L'ARRÊTÉ RAAT AMIANTE ENVIRONNEMENTAL AVANT TRAVAUX EST ATTENDU DEPUIS LONGTEMPS...?

Brice Sevin : Oui, alors pourquoi est-ce que ça a pris autant de temps ? C'est en partie à cause de l'arrêté relatif au repérage de l'amiante dans les immeubles non bâtis (ouvrages de génie civil, infrastructures de transports, réseaux divers). Il y a eu beaucoup de discussions et d'oppositions autour de ce texte. Il touche énormément de collectivités et génère des coûts importants. Tout cela a freiné la parution de l'arrêté RAAT amiante environnemental.

Vincent Périn : Maintenant, cet **arrêté du 4 juin 2024** (<https://www.quotidiag.fr/amiante-avant-travaux-arrete-du-4-juin-2024/>) est derrière nous. Celui sur le RAAT amiante environnemental va réellement sortir. Le texte est écrit et il est en consultation auprès des ministères concernés. Nous l'attendons dans les semaines qui viennent. Il faut d'ores et déjà que les donneurs d'ordre anticipent sachant que certains marchés sont longs.

AU FAIT, J'AI ENTENDU DIRE QUE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARRÊTÉ DU 4 JUIN 2024, PRÉVUE AU 1^{ER} JUILLET 2026, POURRAIT ÊTRE REPORTÉE ?

Brice : Nous avons aussi entendu ces bruits de couloirs. Ce ne serait pas étonnant, car c'est déjà arrivé. La situation est compliquée au niveau des formations, d'autant qu'il y a toute la période de tutorat. Le risque est qu'il n'y ait pas assez d'opérateurs de repérages formés.

Vincent : Après, s'ils décalent, ils le diront sans doute au dernier moment. Ce serait sûrement un peu agaçant pour eux, car ils ont veillé à ne pas reproduire une erreur faite par le passé en laissant plus de temps pour que la profession se prépare. Ce sera pareil pour le repérage amiante avant travaux sur des sols naturels et des roches en place. Ils vont tenir compte du délai pour former les géologues opérateurs de repérages. En outre, les formateurs, eux-mêmes géologues (opérateurs) ont devoir être formés en premier lieu par des professionnels. Ce sera une contrainte supplémentaire dans le déploiement de la formation.

ACTUALITÉ

VEILLE

PARTENAIRES

DOCUMENTS

PLUS

Brice : Oui, l'évolution a été importante en 4 ans. La problématique était assez bien connue en Corse. Petit à petit, elle a émergé dans les Alpes. En fait, il suffit d'un gros chantier qui fait parler de lui pour que soudain, la question de l'amiante environnemental se pose ailleurs. D'ailleurs, nous répétons aux donneurs d'ordre qu'il faut anticiper. Même sans arrêté publié, il y a une **évaluation des risques obligatoire**. Ils peuvent se retrouver à gérer un chantier en sous-section "amiante" du code du travail, avec de l'amiante environnemental, qui fait exploser les coûts.

Il y a eu des exemples qui ont marqué les esprits, alors ça évolue en Bretagne, dans le Massif central, dans les Pyrénées... Les **carrières alluvionnaires** (<https://www.quotidiag.fr/amiante-environnemental-cp-du-gouvernement/>), liées aux enrobés, ont contribué au changement de mentalité. Certains ministères ont travaillé avec le BRGM. Ils se sont rendu compte que des carrières alluvionnaires produisaient des granulats avec une faible fraction d'amiante. Ils leur ont demandé de se mettre un petit peu en ordre de bataille et de faire évaluer leurs gisements par des géologues formés à une méthode complémentaire à celle de la norme. En effet, la chaîne de production des granulats commençait à être touchée. Or, c'est bien d'évaluer le risque amiante dans les enrobés, mais si on continue à en produire, ça ne s'arrêtera jamais.

Vincent : Les autorités encouragent à appliquer la norme, sans que ce soit obligatoire. Seule l'analyse du risque l'est. Mais pour ne pas se faire titiller par l'inspection du travail, la Carsat, les assurances, les salariés, etc., il faut appliquer la norme. En attendant, nous sommes toujours un peu dans une zone de flou.

La suite de l'article est disponible après la publicité.

[Batiprix DATA pour vos Audits énergétiques](https://www.batiprix.com/data/423-batiprix-data-audit-energetique.html?utm_source=pub&utm_medium=banner&utm_campaign=quotidiag)

[Batiprix DATA pour vos Audits énergétiques](https://www.batiprix.com/data/423-batiprix-data-audit-energetique.html?utm_source=pub&utm_medium=banner&utm_campaign=quotidiag) dans mon logiciel d'audit énergétique !

[En savoir plus](#)

<https://www.quotidiag.fr/>
PARTENAIRE-QUOTIDIAG

QUEL EST LE PRINCIPAL LEVIER D'APPLICATION DE LA NORME POUR LE DONNEUR D'ORDRE ?

Brice : Si le donneur d'ordre est pragmatique, le levier prioritaire sera l'**assurance**. En cas de problème, les assurances et les expertises font référence aux dernières normes en vigueur, quelles qu'elles soient. Le fait de ne pas être couvert, en faisant intervenir les mauvais acteurs et les mauvais opérateurs, peut réellement l'inquiéter.

Vincent : De toute façon, on s'en aperçoit à la lecture des appels d'offres. Ils sont plus pertinents. Les collectivités et les grosses entreprises demandent des repérages. Dans le cahier des charges, elles demandent d'appliquer la norme. Auparavant, nous sentions qu'elles ne comprenaient pas toujours vraiment de quoi il retournait avec l'amiante environnemental. C'est une **montée en compétences** que nous essayons d'accompagner, avec des webinaires et sur notre site. L'objectif est que tout ça se démocratise petit à petit. Les régions les plus touchées sont déjà les plus sensibilisées, mais une large partie de la France est concernée, à l'exception d'un gros bassin parisien.

EN PRÉSENCE D'AMIANTE NATUREL, COMMENT RÉAGISSENT LES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS ?

Brice : En Corse, par exemple, nombre d'entreprises sont maintenant formées en sous-section 3 et en sous-section 4. Quand la problématique est nouvelle, beaucoup de questions se posent. Les collectivités ont peur et le chantier semble insurmontable à cause des coûts et des délais supplémentaires. Nous connaissons leurs craintes et nous les accompagnons. Nous expliquons aussi aux entreprises de travaux publics que c'est un nouveau marché qui s'ouvre à elles. **Le mot d'ordre, c'est d'anticiper**, surtout pour de gros projets. Il faut tenir compte de l'amiante environnemental avant de lancer des marchés et des opérations.

COMMENT SE SITUE LA FRANCE, PAR RAPPORT À D'AUTRES PAYS, DANS CE DOMAINE ?

Brice : J'ai travaillé, avec d'autres collègues de Bureau GDA, en Nouvelle-Calédonie. Ce pays d'outre-mer avait sa propre réglementation. Il avait bien mieux anticipé le problème que la France métropolitaine. C'est en partie ce qui nous a permis de développer Bureau GDA. Si on parle plus largement de ce qui se fait ailleurs, la France est clairement en avance sur ce sujet. Plus largement, elle est **en avance sur l'ensemble des repérages amiante avant travaux**.

Elle sert un peu de modèle à propos de l'évolution européenne, via ses laboratoires, le META, etc. À côté de ça, il y a d'autres approches intéressantes, parfois plus pragmatiques. Par exemple, en Italie, ils essaient de mettre en place des sortes de seuils. En France, l'absence de seuil dans l'amiante entraîne des difficultés, surtout avec l'amiante naturel. Si on trouve un gâlet avec de

Vincent : Oui, d'ailleurs, l'Europe a sorti une mise à jour de ses lignes directrices pour la gestion de l'amiante et le rapport inclut l'amiante environnemental. On y trouve nos photos et une mise en avant de la démarche française des repérages avant travaux, qui s'applique aussi à l'amiante naturel. L'UE nous met donc en avant. L'avance de la France est également visible sur les taux d'empoussièrement et sur les analyses microscopiques. C'est plus exigeant et cadré.

RÉCEMMENT, L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL A ÉTÉ ÉVOQUÉ COMME SOURCE DE LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE SABLE DE JOUETS. QUEL EST VOTRE REGARD DE GÉOLOGUES ?

Brice : Le sujet de l'amiante environnemental concerne énormément de matériaux. Il y a eu d'autres scandales, par exemple aux États-Unis avec le talc pour bébé. Nous, quand on entend talc, on pense à « talcschiste ». Dans ces roches, on trouve fréquemment de la trémolite-amiante. Malheureusement, ces matériaux potentiellement amiantifères ont souvent été exploités. Avec Vincent, nous utilisons l'expression de **dissonance cognitive**. Les gens font rarement le lien entre amiante dans les roches et amiante dans le bâti. C'est pourtant strictement le même produit.

Pendant mes études au Canada, on m'a fait visiter une mine d'amiante. Mes professeurs me faisaient taper avec le marteau pour regarder l'aspect du chrysotile. Ils avaient beau être docteurs en géologie, ils ne se rendaient pas compte que c'était tout aussi toxique que l'amiante du bâti. Même moi, par le passé, j'avais tendance à croire qu'il fallait une transformation industrielle pour rendre cette chose-là dangereuse. Non, il est dangereux à son état naturel.

Vincent : Finalement, on ne sait pas du tout l'origine de la présence d'amiante dans ces jouets. En tant que géologue, on pense à une carrière qui contient de l'amiante, mais sans certitude. Cela peut provenir d'un sable recyclé. Par ailleurs, dans un autre contexte, nous avons entendu parler d'un sable pollué importé en Hollande, directement lié à des carrières amiantifères. Pour ces histoires de jouets, il faudrait comprendre d'où vient exactement la contamination.

Brice : Il n'y a pas de **signature propre à l'amiante industriel ou naturel**, puisque c'était des minéraux naturels qui étaient exploités industriellement. Il y a simplement une plus grande variété d'amiante dans l'amiante naturel dans le sens où, surtout en France, on a exploité quasiment que du chrysotile. De notre côté, nous retrouvons beaucoup d'autres amiantes. Un jour peut-être, scientifiquement, il y aura des signatures chimiques propres à des gisements. Nous pourrions alors tracer la provenance de telle variété d'amiante, mais nous en sommes très loin.

Propos recueillis le 4 mars 2026.



(<https://www.bureau-gda.fr/>)

(<https://www.facebook.com/bureau-gda/>) (<https://www.instagram.com/bureau-gda/>) (<https://www.linkedin.com/company/bureau-gda/>) (<https://www.youtube.com/channel/UC...>) (<https://www.whatsapp.com/send?text=https://www.quotidiag.fr/...>) Copier le lien de l'article

gda-larrete-amiante- gda-larrete-amiante- gda-larrete-amiante- gda-larrete-amiante-
environnemental-est- environnemental-est- environnemental-est- environnemental-est-
imminent(%2F) imminent(%2F&) imminent/&title=Bureau imminent/)

+ COMMENTER

LAISSER UN COMMENTAIRE

Votre adresse e-mail ne sera pas publiée.
Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Commentaire